

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00680
Numéro SIREN : 529 417 248
Nom ou dénomination : 1to1 Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt 9847

1T01 CONSULTING
Société par actions simplifiée
Au capital social de 207.093 euros
Siège social : Horizon 2000 Mach 6, Avenue des Hauts Grigneux - 76420 Bihorel
529 417 248 RCS de Rouen



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT

_____ DEBUT D'EXTRAIT _____

PREMIERE RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, examen du rapport du Commissaire aux comptes portant sur lesdits comptes annuels, approbation desdits comptes annuels, desdits rapport ainsi que des opérations ou résumés d'opérations qu'ils comportent, quitus au Président et au Directeur Général, approbation du montant des charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ainsi que du montant des amortissements excédentaires et autres dépenses non déductibles fiscalement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020,

approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumés dans ces rapports,

donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice,

constate, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce Code n'a été réintégrée dans les résultats de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

_____ EXTRAIT _____

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice écoulé)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes,

décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à un montant de 7936 euros au report à nouveau qui s'élèvera, après imputation du résultat de l'exercice, à (489 859) euros.

L'Assemblée Générale **prend** par ailleurs acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

_____ EXTRAIT _____

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

constate qu'aucune convention relevant des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice clos,

approuve le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **prend acte** du fait que le mandat de Directeur Général de Monsieur Alexis Jonathan Ways avait été renouvelé le 23 décembre 2018 pour une période de 2 ans devant prendre fin à l'issue des décisions des associés statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires **décide** de ne pas renouveler le mandat du Directeur Général de Monsieur Alexis Jonathan Ways.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination du Président)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

prend acte que les mandats du Président, Monsieur Laurent Zalc et du Directeur Général Monsieur Alexis Jonathan Ways, n'ont pas été renouvelés,

décide de nommer en qualité de Président, Monsieur Alexis Jonathan Ways pour une période devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022,

décide que Monsieur Alexis Jonathan Ways pourra prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de son mandat de Président et dans l'intérêt de la Société sur présentation des justificatifs correspondants.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT

SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir et/ou de faire procéder à toute publicité légale, toutes formalités de dépôt, toutes formalités d'inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de commerce compétent et, plus généralement, à toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FIN D'EXTRAIT
